

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 49 - AVRIL 2005



Après une forte campagne médiatique sur le thème de la perte du pouvoir d'achat que devraient compenser « les entreprises qui gagnent un argent fou », nous avons constaté une nouvelle fois que « ressentant » un sentiment d'appauvrissement, une France mobilisable est descendue dans la rue.

Dans un contexte de référendum sur l'Europe qui n'avait rien d'obligatoire, le Gouvernement cède à nouveau à ceux qui votent avec leurs pieds.

En même temps, s'orchestre une grande manipulation du secteur privé sur le « geste nécessaire sur les salaires ». Il convient de rappeler certaines vérités :

La situation d'entreprises mondialisées dans des secteurs comme le pétrole ou l'acier qui profitent de l'activité et de l'expansion asiatiques est totalement décalée par rapport à celle de la plupart des PME qui, chez nous, confrontées à la concurrence internationale, voient leurs marges baisser.

Par ailleurs, les entreprises sont très vulnérables : toujours aux 35 heures, soumises à un code du travail sous lequel elles ploient, elles subissent des augmentations de charges folles dont 17 % du SMIC.

Dans un tel contexte et plus que jamais, la négociation des salaires est du ressort de l'entreprise. Si ses résultats sont pérennes, elle saura choisir avec ses partenaires sociaux de privilégier l'emploi ou les salaires. Et dans le cas de revalorisation possible du pouvoir d'achat, elle saura accorder à l'intéressement toute la part qui lui revient.

« Du grain à moudre » peut exister dans certaines branches. C'était le cas de la chimie. Mais pour négocier, il faut être deux. Les négociations ont donc échoué. CQFD.

Gérald LEHMANN
Délégué Général

Réformer partout Rassembler toujours

Nous venons d'être informés, lors de la dernière assemblée générale de la Fédération, de la création d'un nouveau syndicat « LENICA » et de sa demande d'adhésion formulée par son Président Olivier Montfort au Président de l'UIC, Alain Devic.

Ce syndicat vise selon le préambule de ses statuts « à assurer la défense des intérêts des entreprises multi-régionales et multi-sectorielles et à contribuer à davantage de cohérence dans l'identification des intérêts de la chimie et des actions qui en découlent ».

Ce préambule démontre, s'il en était encore besoin, qu'il est fort difficile d'avoir une réelle représentation du jardin zen à partir d'un seul point de vue. C'est la tâche à laquelle nous allons nous atteler au printemps.

Si l'on veut que l'organisation professionnelle évolue et que gouvernance signifie quelque chose de partagé par tous, il va falloir que la confrontation des points de vue intègre la vocation première de notre organisation,

qui est de réunir, rassembler et représenter toutes les entreprises de la chimie, celles de LENICA et les autres grandes entreprises ou PME qui sont 67 % de l'Ile-de-France. Nous ne souhaitons pas plus aujourd'hui qu'hier faire de différence entre ces adhérents qui nous ont toujours soutenus et qui dans leur grande diversité font notre richesse et notre force.

Notre premier objectif a toujours été le rassemblement :

- 15 % de nos adhérents sont extérieurs au périmètre de l'UIC et nos nouvelles adhésions ont permis, malgré les fusions et restructurations subies depuis de nombreuses années, de ne pas augmenter la cotisation globale depuis 1996.

- La dimension largement interprofessionnelle prévaut à AFINEGE sur les questions liées à l'eau et au traitement des déchets.

- AFI 24 traite des problèmes d'apprentissage pour la chimie, la parachimie et la pharmacie.

- Le Village de la Chimie concerne toutes les entreprises utilisant des chimistes que les métiers et produits soient du ressort de l'UIC ou d'autres organisations.

- Le Collecteur de la Taxe d'Apprentissage lorsqu'il était géré par l'Ile de France concernait la chimie et la pharmacie.

Notre objectif est aussi, comme le disait le Président Pierre-Henri Maguet « la recherche d'une meilleure efficacité contribuant à dégager des synergies au sein de l'Organisation Professionnelle et à mettre en commun des compétences entre régions afin de garantir, à toutes les entreprises sur tout le territoire, les services de proximité de qualité auxquels elles peuvent prétendre au sein de l'Organisation ».

Nous serons aussi attentifs à l'amélioration de la représentation de toutes les entreprises au sein du Conseil d'Administration de l'UIC et nous veillerons à conserver et à améliorer pour tous, les bons niveaux de conseil, de lobbying et de communication tant à Bruxelles, à Paris, qu'au plus près des territoires. Nous ferons en sorte que ces différents niveaux bénéficient évidemment de l'autonomie de leurs financements garante de la pérennité des services.

Gérald LEHMANN
Délégué Général

Un succès pour la profession

Le 2^e Village de la Chimie fut un grand succès et a enregistré une augmentation du taux de fréquentation de 70 %.

« Satisfait ou très satisfait » : 83 %

5 100 collégiens, lycéens, étudiants et accompagnateurs se sont rendus au Parc Floral de Paris les 4 et 5 février 2005 pour rencontrer professionnels d'entreprise et enseignants et discuter de la diversité des métiers, des parcours professionnels, et des filières de formation.

Parmi ces visiteurs, 36 collèges et lycées des différentes académies de la région Ile-de-France ont répondu à notre invitation, et sont venus en groupes accompagnés par plus de 150 professeurs de Physique-Chimie.

En outre, 250 professionnels d'entreprises ont été présents lors de ces deux journées, sur les stands de leur société et sur les différents pôles métiers. Ils ont pu échanger avec les jeunes visiteurs et leurs accompagnateurs sur les produits et innovations des entreprises liées à la chimie, les évolutions de carrières et la diversité des métiers de la production, de la recherche et du développement, de la qualité, de l'environnement, de la vente et du marketing.

Plus de 130 représentants de 20 établissements d'enseignement de la région franci-

enne ont participé à cette manifestation sur l'espace filières de formation, et ont ainsi pu informer les jeunes sur toutes les possibilités de formation à tous les niveaux (du CAP au Bac+5 et plus).

Par ailleurs, 1 600 personnes ont pu suivre, durant ces deux journées dédiées à la chimie, des conférences sur des thèmes aussi variés et passionnants que « Chimie et habitat : innovations de la chimie dans les métiers du bâtiment », « Additifs pour plastiques : cap sur la voiture de vos rêves » ou bien encore « De la chimie vers la biologie dans les métiers de la santé ». À travers ces conférences, le public a pu se rendre compte du rôle prépondérant de la chimie dans l'amélioration de notre quotidien.

Enfin, le VIII^e Lavoisier de l'Apprentissage a été remis, par Jean-Dominique Lafay Vice-Chancelier des Universités de Paris, à Pierre Antonetti, du groupe Dehon, et à Jacques Malet de l'IUT d'Orsay, respectivement maître d'apprentissage et tuteur pédagogique de Virginie Fourneau, apprentie en DUT Chimie.

Engagement sans réserve

Le Village de la Chimie, cette rencontre annuelle au cœur des métiers de la Chimie, doit son succès à la mobilisation et à l'engagement sans réserve des entreprises et des établissements d'enseignement.

En outre, l'enquête réalisée auprès des jeunes visiteurs a



révélé que 83 % d'entre eux sont repartis très satisfaits ou satisfaits de leur visite. Ils soulignèrent en particulier la disponibilité et la qualité des professionnels présents.

La présence de dirigeants d'entreprises de la chimie, de responsables du Conseil Régional d'Ile-de-France ou bien encore du rectorat de Paris, démontre que le Village de la Chimie est devenu un moment important pour la grande famille de la chimie.

Sans tarder, préparons ensemble la troisième édition en 2006.

Le nombre de stands d'entreprises lors de cette seconde édition a progressé de 30 %.

Il est impératif que celui-ci progresse encore sensiblement en 2006 pour présenter à nos jeunes visiteurs toute la diversité des activités et réalisations issues de notre profession, dont l'image se trouve ainsi légitimement valorisée.

Inscrire cette action dans la durée

Pour répondre à la nécessité d'inscrire dans la durée cette action de fond, et dans le prolongement des engagements pris lors de la première édition du Village de la Chimie en mars 2004, l'association « Village de la Chimie, métiers et compétences » a été constituée le 2 décembre 2004.

Dès à présent, venez rejoindre ses 17 entreprises, membres fondateurs et adhérents.

Repères

Reprise sans emploi

Tous les indicateurs économiques convergent : depuis le deuxième semestre 2004 la production de l'industrie chimique se redresse. Ce mouvement bénéficie à l'ensemble des secteurs de la production intermédiaire et des biens de consommation. Il touche l'ensemble du territoire français et la région Ile de France en particulier. Cette reprise, s'est traduite par une croissance de 3,5 % en 2004 soit le double du résultat de l'année précédente. Les enquêtes mensuelles de la Banque de France confirmeront au premier trimestre 2005 ces bonnes dispositions et ce mouvement semble devoir se poursuivre au cours des prochains mois.

Pourquoi dans ces conditions l'amélioration de l'emploi que l'on pouvait attendre n'est-elle pas au rendez-vous ? En effet dans notre industrie le nombre d'emplois en 2004 s'est tout au plus stabilisé après trois ans de baisse et les indices les plus récents n'indiquent toujours pas d'inflexion favorable. Sans doute nos entreprises disposaient-elles de réserves de main d'œuvre mais plus probablement le moral des chefs d'entreprises reste empreint de morosité et ne les incite pas à s'engager pour faire face à l'avenir. Cette situation peut-elle durer longtemps alors que par ailleurs l'évolution de la pyramide des âges implique un remplacement des salariés les plus âgés ?

Si la reprise se confirme il est plus probable que les offres d'emploi vont se révéler dans les prochains mois et créer une certaine tension. Mieux vaut pour les entreprises ne pas attendre trop longtemps pour recruter.

REACH : La croissance de demain ?

Poursuivant son évolution depuis la première rédaction du Livre Blanc sur la chimie en 2001, le projet de réglementation des substances

chimiques va être soumis au Parlement Européen.

Le texte le plus important de la législation

Le projet de règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) vise à améliorer la connaissance des dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages.

Les substances nouvelles et, de façon progressive, les substances existantes seront intégrées dans un système unique.

Certes, des avancées notables ont été réalisées grâce à un dialogue constructif des représentants de l'industrie chimique au niveau européen (cf *Le catalyseur* n°46, p. 2), mais il reste des combats à mener : ce texte est le plus important de la législation.

Un projet à deux facettes

REACH est une contrainte. On sait néanmoins que ce projet aboutira et, d'ailleurs, les entreprises responsables que nous représentons partagent les objectifs de REACH qui sont : transparence et meilleure information.

Cependant, ce souci doit-il nous amener à négliger ses

impacts économiques ?

Nous ne le pensons pas, et les autorités de l'État, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) en tête, nous ont entendus.

REACH est une chance pour l'industrie chimique, dont nous mesurons chaque jour le déficit d'image. Le combat n'est pas dans l'application ou non du règlement mais de faire de REACH un outil de progrès selon un calendrier soutenable par les entreprises.

De la mesure avant toute chose

Plusieurs substances sont actuellement étudiées via des opérations pilotes menées dans l'Union Européenne. Arkema travaille sur un intermédiaire de synthèse ; le MEDD évalue trois dossiers européens.

Les résultats, connus en juin 2005, permettront à l'UIC de défendre la nécessité de constituer une agence centrale, qui garantirait l'égalité de traitement entre les différents pays.

Avant que le projet ne soit publié (vraisemblablement en 2007), l'UIC reste mobilisée pour que REACH soit :

- proportionné et progressif (avec une approche des produits fondée sur les risques),
- géré par une agence centrale,
- garant de la confidentialité des informations,
- une contribution à une meilleure compétitivité de l'industrie en Europe.

Capacité à innover

En 20 ans, 3 000 substances nouvelles ont été découvertes en Europe. 30 000 l'ont été aux USA. La richesse d'un pays passe par sa capacité à innover : ne nous donnons pas aujourd'hui des freins pour la croissance de demain.

Loi écologique ou loi économique ?

Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, d'après son titre, laissait espérer un texte dans la continuité de ceux qui avaient permis à la France d'être pris comme « modèle » au niveau Européen pour la préservation des milieux aquatiques.

Il n'en est rien, comme nous vous en avons informé dans le précédent *catalyseur*, c'est une loi économique avec des objectifs financiers habillés en Vert pour faire passer l'addition.

L'actualité du projet

Le projet de loi a été soumis au Conseil d'État en février et présenté au conseil des ministres le 9 mars 2005. Il sera d'abord étudié par le Sénat où les auditions ont commencé dès fin février. Il sera ensuite soumis à l'Assemblée Nationale fin avril ou début mai pour une application au 1^{er} janvier 2007.

Les craintes suscitées par ce projet

Entre septembre et janvier, quatre avant-projets de loi ont été proposés par le MEDD, ce qui prouve bien la difficulté à obtenir un consensus. Cette période très active nous a permis d'obtenir quelques avancées sur le plan technique mais aucune sur les points fondamentaux, à savoir la constitutionnalisation des redevances, la transformation du CSP* en ONEMA**.

La constitutionnalisation des redevances a eu pour première conséquence la suppression du lien entre redevable et attributaire des aides. Ceci veut dire que la grande idée de mutualisation des efforts, appliquée depuis 1964 pour atteindre un objectif de meilleure qualité des

eaux, a vécu. La création de l'ONEMA, à part le nom, a les mêmes inconvénients que l'ex-ANEMA.

Sur le plan financier, le montant des redevances devrait être constant en volume par type d'usager (domestique ou industriel), mais le nouveau mode de calcul basé sur la pollution annuelle, et non plus sur la pollution moyenne d'un jour du mois de pollution maximale, va favoriser les uns et défavoriser les autres. Heureusement le projet de loi prévoit un système de lissage avec des variations plafonnées en 2007 à plus ou moins 20 %.

Les industriels raccordés se voient dotés d'une redevance pour réseau de collecte que nous sommes arrivés à lier à la redevance payée par les usagers domestiques. C'est le seul lien qui existe entre les usagers domestiques et les usagers économiques. Pour toutes les autres taxes, le législateur pourra faire varier la pression sur une catégorie ou sur l'autre à son gré.

Les points sur lesquels il faut encore se battre

Les redevances de pollutions peuvent être modulées en fonction du respect des réglementations en matière environnementale. Ceci est inadmissible, d'autres systèmes existent pour faire peser des contraintes sur ceux qui ne respectent pas la loi.

Les rabattements de nappe pour lutter contre la diffusion de pollution ne font pas partie des clauses d'exemption des redevances pour prélèvement d'eau.

À travers ces deux exemples, on voit bien que les discussions ne sont pas finies et que nous devons nous investir pour essayer de faire de cette loi un réel outil de protection de l'environnement. (A suivre).

*CSP : conseil supérieur de la pêche.

**ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Formation professionnelle tout au long de la vie

L'UIC s'est inscrite en 2004 dans le mouvement général de réforme de la formation professionnelle en signant le 8 novembre 2004 avec la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et la CGT-FO l'accord

relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, dans les industries chimiques.

L'accord de branche a l'ambition de doter les entreprises des outils dont elles ont besoin pour faire face aux évolutions de leur activité et de leur organisation. L'individualisation et la gestion des compétences sont au cœur de ce texte qui vise au développement de l'employabilité de nos salariés.

À toutes les étapes de la vie professionnelle correspondent désormais des dispositifs (contrat de professionnalisation, entretien professionnel, bilan de compétences, période de professionnalisation, congé individuel de formation, droit individuel à la formation, validation des acquis de l'expérience) qui facilitent la construction de parcours professionnels individualisés. Trois de ces nouveaux dispositifs sont plus particulièrement à souligner.

L'entretien professionnel

Prévu pour l'ensemble des salariés tous les deux ans, l'entretien professionnel est un moment d'échanges entre l'employeur et le salarié pour définir ensemble les actions nécessaires à son évolution professionnelle, il est au centre de l'individualisation. Cet entretien sera l'occasion d'étudier l'opportunité de mettre en œuvre les dispositifs existants notamment la période de professionnalisation ou le DIF.

La période de professionnalisation

Ce nouveau dispositif permet de proposer à un salarié titulaire d'un CDI d'enrichir ses compétences en vue de favoriser son maintien dans l'emploi. Réalisée pendant ou hors temps de travail, la période de professionnalisation peut être articulée avec le plan de formation de l'entreprise et le droit individuel à la formation. La CPNE de la branche a encore renforcé ce caractère professionnalisant en la rendant possible pour des actions qui ne se traduisent pas par l'obtention d'un diplôme, d'un titre, d'une qualification reconnue dans les classifications ou d'une qualification validée par la CPNE. Une liste a été établie et diffusée récemment aux entreprises.

Le droit individuel à la formation

Mis en œuvre à l'initiative du salarié avec l'accord de son employeur, le DIF permet au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle. Le DIF est financé par le plan de formation des entreprises, toutefois l'accord de branche prévoit aussi un financement par l'OPCA de branche (C2P). La CPNE a validé les modalités de ce financement pour 2005.

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications

Au niveau de la branche nous avons aussi à mettre en place l'observatoire des métiers et des qualifications. Une première réunion s'est tenue au mois de mars 2005. Les partenaires sociaux ont décidé de réaliser un état des lieux des données disponibles en matière d'emploi et de formation pour notre profession.

Catherine BEUDON
Responsable Social, Emploi,
Formation de l'UIC

brèves

■ Nouveaux sites Internet à visiter

www.uic-idf.fr
www.afinege.org
www.villagedelachimie.net

N'hésitez pas à nous demander votre code d'accès personnel.

Contact :
a.delargilliere@uic-idf.fr

■ Ris : Plan Santé au Travail

Annaïck LAURENT, Directrice Régionale Déléguée à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, présentera le « Plan Santé au Travail 2005-2009 », lors de la réunion d'Information Sociale du lundi 13 juin qui aura lieu au 14, rue de la République à PUTEAUX. Inscription : sur le site www.uic-idf.fr ou m.gary@uic-idf.fr

■ Rémunération Cadres : «18-4»

La Cour de cassation le 8 mars 2005 rejette le pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Nîmes rendu le 27 Mars 2003. Ce dernier déclarait en substance : « que l'augmentation générale de 1,3 % pour les ouvriers et employés et de 1,1 % pour les agents de maîtrise et techniciens... ne saurait être considérée comme une hausse de caractère général... sur les rémunérations des autres catégories » au sens de l'article 18-4 de l'avenant III de la CCNIC. En effet, cette hausse ne peut être répercutée « dans le même pourcentage » sur les rémunérations des cadres de l'établissement.

■ Quel avenir pour le traitement des déchets des entreprises ?

C'est la question à laquelle nous chercherons une réponse le 13 avril 2005 à partir de 12 h 30, lors d'un après-midi consacré au traitement des déchets d'activités écono-

miques non dangereux. Nous aborderons la situation actuelle, puis nous parlerons des tendances de l'évolution des capacités de traitement avant d'envisager des solutions.

Renseignements/inscription :
Mathieu TASCHE :
01 46 53 11 89
m.tascher@uic-idf.fr
www.uic-idf.fr

■ Quotas de gaz

Le Plan National d'Affectation des Quotas de gaz à effet de serre a été approuvé par décret le 11 mars 2005. L'intégralité des textes concernant l'affectation des quotas de gaz à effet de serre est disponible sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable. Contact : www.ecologie.gouv.fr, rubrique « Changement climatique ».

■ Tribunaux de Commerce

Si vous souhaitez devenir juge au Tribunal de Commerce, vous pouvez déposer d'ores et déjà votre candidature pour les élections 2005. Contact : Michèle GARY
01 46 53 11 85
m.gary@uic-idf.fr

■ Assemblée Générale de l'UIC Ile-de-France

L'Assemblée Générale ordinaire 2005 aura lieu au 14, rue de la République, à PUTEAUX, le mardi 10 mai à 16 h 30. Venez nombreux ! Contact : Anne DELARGILLIERE
01 46 53 11 80
a.delargilliere@uic-idf.fr

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex. Directeur de la publication : Gerald LEHMANN : 01 46 53 12 29 Rédacteur en chef : Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83 Secrétaire de rédaction : Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80 Maquette et réalisation : VEGA